

rappelle celles que faisait jadis feu le R. P. De Smet dans ses tournées en Europe. Nous espérons que la charité catholique à Bruxelles n'oubliera pas le missionnaire belge qui s'est voué à un si rude apostolat.

“Sa Grandeur se propose de retourner dans son vaste diocèse, vers le mois de mai, après avoir visité Liège et Anvers.”

UNE EGLISE EN INTERDIT.

M. l'abbé Audonnet, curé de Ménesplet, près Périgueux, France, ayant été condamné à la prison pour sa ferme résistance à la loi scolaire, ses paroissiens lui avaient fait une ovation triomphale à sa sortie de prison, et s'étaient rendus à l'église pour remercier Dieu du retour de leur pasteur et assister à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Mais le maire, un bon radical celui-là, ne l'entendait pas ainsi ; il envahit l'église, ceint de son écharpe, et requit même les gendarmes pour empêcher qu'on sonnât les cloches.

Devant les scènes scandaleuses suscitées par cette prétention du maire, Mgr de Périgueux a jugé nécessaire une réparation qui sera un grand exemple ; il a mis l'église en interdit pour quinze jours.

Voici les conséquences de cette interdiction annoncée en chaire par le curé d'oïen :

“M. l'abbé Audonnet, en disant sa messe, a couronné les saintes espèces, de sorte que le Saint-Sacrement n'est plus dans l'église, on va dépouiller l'autel de ses ornements, et on laissera la porte du tabernacle ouverte. Les cloches resteront silencieuses, les portes de l'église seront fermées, et ne s'ouvriront sous aucun prétexte jusqu'au jour de la réconciliation de l'église. Si, pendant ce laps de temps, un enfant vient à naître, on le présentera, au baptême, dans l'église la plus rapprochée du lieu de la naissance. S'il y a un malade à administrer, M. le curé ira chercher le viatique dans la paroisse voisine. Si un décès se produit, comme on ne peut, de quinze jours, célébrer d'obsèques religieuses, le mort sera porté directement au cimetière, sans l'assistance du prêtre, à moins que la famille ne préfère le faire inhumer dans la paroisse voisine.”

L'émotion était très vive pendant la lecture de ces prescriptions ; elle est devenue inexprimable pendant le dépouillement de l'autel ; et lorsqu'on a fait sortir les fidèles de l'église, la plupart pleuraient à chaudes larmes, d'autres avaient l'air atterré, quelques-uns se cramponnaient aux chaises, suppliant qu'on leur laissât le temps de faire une dernière prière. Enfin on a pu fermer les portes de l'église et les clefs ont été remises au curé.